



PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

Préfecture

Rouen, le 8 novembre 2011

Direction de la coordination et de la performance de l'Etat

Mission de coordination aux affaires départementales

Affaire suivie par **Nathalie BOULAY**

Secrétariat de la CDAC

Tél. 02.32.76.51.61

Fax 02.32.76.54.60

Mél. Nathalie.boulayt@seine-maritime.gouv.fr

LE PREFET
de la Région Haute-Normandie,
Préfet de la Seine-Maritime

La commission départementale d'aménagement commercial de Seine-Maritime réunie le 3 novembre 2011, sous la présidence de M. Thierry HEGAY, Secrétaire Général de la Préfecture de la Seine-Maritime, représentant M. le Préfet, a examiné **le dossier n° 2011- 23 concernant l'extension d'un ensemble commercial par création d'un magasin à l enseigne « CHOCOLATS ROLAND REAUTE » d'une surface de vente de 251 m2, par modification substantielle d'une autorisation de CDAC délivrée le 27 avril 2009 au sein du Centre commercial Grand Havre de Montivilliers - Harfleur - 16 route de Rouelles à HARFLEUR (76700).**

VU :

- Le code de commerce ;
- Le code général des collectivités territoriales ;
- La loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, notamment son article 102 ;
- La loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain ;
- Le décret n° 2008-1212 du 24 novembre 2008 relatif à l'aménagement commercial ;
- L'arrêté préfectoral n° 11-78 du 29 août 2011 donnant délégation à Monsieur Thierry HEGAY, Secrétaire Général de la Préfecture de Seine-Maritime ;
- L'arrêté préfectoral du 30 mai 2011 instituant la commission départementale d'aménagement commercial de Seine-Maritime et désignant les personnalités qualifiées ;
- La demande, enregistrée le 19 septembre 2011, présentée par la société CROSSWOOD dont le siège social est situé 8 rue de Sèze – 75009 PARIS, agissant en tant que promoteur, et visant à une extension d'un ensemble commercial par création d'un magasin à l'enseigne « CHOCOLATS ROLAND REAUTE » d'une surface de vente de 251 m2, par modification substantielle d'une

autorisation de CDAC délivrée le 27 avril 2009 au sein du Centre commercial Grand Havre de Montivilliers - Harfleur - 16 route de Rouelles à HARFLEUR (76700).

- L'arrêté préfectoral du 13 octobre 2011, annexé au procès-verbal et précisant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial du 3 novembre 2011 pour l'examen de la demande susvisée ;

- Le rapport d'instruction présenté par la direction départementale des territoires et de la mer ;

Après qu'en aient délibéré les membres de la commission, assistés de :

- Mme Sabine VAUTIER, rapporteure de la direction départementale des territoires et de la mer ;

CONSIDERANT

- que le projet de magasin s'intègre à un ensemble commercial, localisé dans une zone d'activités existante en secteur urbain et accessible par tous modes de déplacements doux,
- le projet propose une offre non représentée dans cette zone déjà fortement fréquentée et qu'il aura un impact limité sur le trafic existant,
- que le projet s'implante dans un bâtiment existant dans un secteur de présence de risques d'inondation du PPRI de la Lézarde mais que la demande d'autorisation déposée sera instruite au regard du risque connu sur l'unité foncière,
- que l'accueil du projet n'aura pas d'incidences sur les mesures prises lors de la réalisation de l'ensemble commercial, soumise à examen au titre de la loi sur l'eau.

DECIDE d'accorder l'autorisation sollicitée à l'unanimité (7 oui sur 7 votants)

Ont voté favorablement :

- M. ONFRAY Claude, représentant le Maire d'Harfleur,
- M. PETIT Daniel, Maire de Montivilliers,
- M. MIGRAINE Marc, représentant le Maire du Havre,
- M. Jean-Louis ROUSSELIN, représentant le Président du Syndicat mixte d'élaboration et de gestion du SCOT Le Havre-Pointe de Caux-Estuaire,
- M. GUILBERT Hubert, personnalité qualifiée en matière de consommation,
- Mme CALLE Danièle, personnalité qualifiée en matière de développement durable.
- Mme FOREST Evelyne, personnalité qualifiée en matière d'aménagement du territoire.

En conséquence, la société CROSSWOOD dont le siège social est situé 8, rue de Sèze – 75009 PARIS, est autorisée à étendre l'ensemble commercial GRAND HAVRE de Montivilliers - HARFLEUR par création d'un magasin à l enseigne « CHOCOLATS ROLAND REAUTE » d'une surface de vente de 251 m², par modification substantielle d'une autorisation de CDAC délivrée le 27 avril 2009.

Le Préfet
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général

Thierry HEGAY